GOLF CLUB DU FOREZ

Tél : 04 77 30 86 85

Site Web : golfclubduforez.com

Mail : golfclubduforez@orange.fr

VIE DU CLUB

Rappel :

Nous avons constaté que les jours de fortes affluences de nombreux joueurs partent du tee n°10 provoquant des ralentissements et occasionnant une gêne pour les joueurs qui partent au tee n°1.

Le mieux serait d'éviter de partir du tee n° 10.

Nous vous rappelons que les joueurs qui partent du tee n° 1 sont prioritaires sur tout le parcours.

Accord de réciprocité

Nous avons obtenu un nouvel accord avec le golf de :

Golf Blue Green Pau-Artiguelouve
Domaine Saint Michel

64230 ARTIGUELOUVE
05 59 83 09 29

Défibrillateur

La mairie de Craintilleux propose une formation concernant l'utilisation d'un défibrillateur.

Inscription au plus tard le 15 février au golf du Forez.

La date de séance sera communiquée sur le prochain bulletin.

Sportif,

Qualification Promotion Messieurs

Nous recherchons des volontaires:

pour nous aider dans l'organisation de la Qualification Promotion Messieurs les 3 et 4 mars.

Si vous êtes disponibles, merci de vous inscrire auprès du secrétariat en indiquant vos disponibilités.

Nous comptons sur vous.

Pour l'image de votre club, il est important d'être présent en tant que bénévole sur ce genre de Compétition.

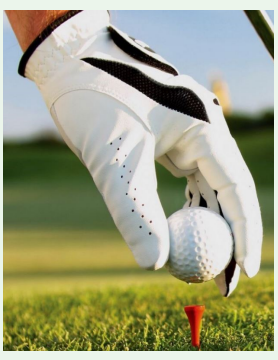

Fermeture du restaurant les mardis,

Réouverture du restaurant le mardi 27 février, le secrétariat pourra vous servir des cafés à 2 € et des bouteilles d'eau plate à 1 €.

Practice,

Nous vous rappelons que le practice sur herbe est fermé.

Merci de respecter les consignes et de jouer sur les tapis.

COMPÉTITIONS

Samedi 17 Février : Finale Hivernale

Départ en shot gun à 9h30.

Le parcours sera neutralisé de 9h30 à 14h30

Terrain,

Pour connaitre l'état du parcours, n'hésitez pas à consulter notre site qui est réactualisé chaque jour.

Vous pouvez aussi contacter le secrétariat.

Restaurant,

A partir de début décembre jusqu'à fin février, le restaurant sera fermé le mardi.

Début de fermeture le mardi 5 décembre. Réouverture le mardi 27 février.

Dans le cas d'une arrière saison exceptionnelle, il est possible qu'il soit procédé à une réouverture ponctuelle les mardis.

RÈGLES DE GOLF

TERRAIN INJOUABLE : R33-2d

Si le comité ou son représentant autorisé considère que pour quelque raison que ce soit, le terrain n'est pas dans un état jouable ou qu'il y a des circonstances qui rendent impossible le déroulement normal du jeu, il peut, en match play ou en stroke play, ordonner une interruption momentanée du jeu, ou bien en stroke play déclarer le jeu nul et non avenu et annuler tous les scores pour le tour concerné. Quand un tour est annulé, toutes les pénalités encourues durant ce tour sont annulées. (Procédure pour interruption et reprise du jeu—voir règle 6-8)

Image empruntée à G. LEEMHUIS

Si le terrain est injouable, le Comité peut avoir à interrompre temporairement le jeu. En stroke play uniquement, si la reprise du jeu s'avère impossible, le Comité peut avoir à déclarer le jeu nul et non avenu.

Pour vous désabonner, cliquer ici et inscrire désabonnement dans « Objet »